

Session « Syndrome du bébé secoué, y a-t-il controverse ? »

Organisée en partenariat entre l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM)

Et France Traumatisme Crânien.

Date : mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15 novembre 2019

Lieu : ENM 3ter, quai aux fleurs 7500 1 Paris

Directrices de session :

Mme Laëtitia DHERVILLY sous directrice de la formation continue à l'ENM

Dr Anne LAURENT-VANNIER présidente du groupe de travail HAS 2017

« En France un enfant meurt de violence tous les 5 jours.

Le syndrome du bébé secoué est à l'origine d'une forte mortalité et morbidité

Des recommandations HAS SOFMER portant sur le diagnostic du syndrome du bébé secoué et les suites juridiques ont été actualisées en 2017.

Ces recommandations aident à répondre à la question : l'enfant devant moi a-t-il été victime de secouement ? et quelles suites donner au plan juridique ? Elles décrivent les facteurs de risque, la démarche diagnostique, le bilan nécessaire et suffisant pour éliminer les diagnostics différentiels et objectiver les lésions induites par le secouement. Elles énoncent des critères diagnostiques.

L'objet de la session, interdisciplinaire, est de présenter les recommandations mais aussi de traiter les problématiques judiciaires civiles et pénales rencontrées tout au long du processus.

Les critiques de quelques-uns remettant en cause la valeur de ces recommandations et pouvant ainsi semer le doute sont-elles scientifiquement recevables ? Quels arguments sont apportés par ces opposants ? quels arguments sont apportés par la Haute autorité de santé ?

Quand signaler ? Quelles réponses donner aux signalements ? Quelles mesures d'investigations ? Comment protéger l'enfant et ses droits ?

Ces différents points seront abordés.

Pour vous inscrire :

<http://www.france-traumatisme-cranien.fr/fr/formation-recherche/colloques>